API SIRENE

DOCUMENTATION DES VARIABLES

Version 3.10: 21 avril 2021









TABLE DES MATIÈRES

Préambule	4
1 - Le répertoire Sirene	4
Contenu du répertoire Sirene à la date d'aujourd'hui	
Historique du répertoire Sirene	
Les données historisées.	
Variables historisées au niveau de l'unité légale	
Variables historisées au niveau de l'établissement	
Définition de l'historique	
Les unités disponibles pour cette version	
Les liens de succession	7
Les unités non diffusibles	8
Qu'est-ce qu'une une unité non diffusible ?	8
Présentation des services	8
Les refus d'immatriculation au RCS	10
Qu'est-ce qu'un refus d'immatriculation au RCS ?	10
Présentation du service	10
2 - Description des variables	11
Variables niveau unité légale	
siren (variable d'interrogation)	
activitePrincipaleUniteLegale	
anneeCategorieEntreprise	
anneeEffectifsUniteLegale	
caractereEmployeurUniteLegale	
categorieEntreprise	
categorieJuridiqueUniteLegale	
dateCreationUniteLegale	
dateDebut	
dateDernierTraitementUniteLegaledateFin	
dateSuppressionUniteLegale	
denominationUniteLegaledenominationUniteLegale	
denominationUsuelle1UniteLegale, denominationUsuelle2UniteLegale,	
denominationUsuelle3UniteLegale	15
economieSocialeSolidaireUniteLegale	
etatAdministratifUniteLegale	
nicSiegeUniteLegale	
nomUniteLegale	
nombrePeriodesUniteLegale	
nomenclatureActivitePrincipaleUniteLegale	
nomUsageUniteLegaleidentifiantAssociationUniteLegale	
prenom1UniteLegale à prenom4UniteLegale	
prenomUsuelUniteLegale	
pseudonymeUniteLegale	
sexeUniteLegale	18
sigleUniteLegale	
statutDiffusionUniteLegale	
trancheEffectifsUniteLegale	
unitePurgeeUniteLegale	
Variables niveau établissement	
siret	
activitePrincipaleEtablissement	21





activitePrincipaleRegistreMetiersEtablissement	21
anneeEffectifsEtablissement	22
caractereEmployeurEtablissement	
codeCedexEtablissement	
codeCedex2Etablissement	
codeCommuneEtablissement	
codeCommune2Etablissement	
codePaysEtrangerEtablissement	
codePaysEtranger2Etablissement	
codePostalEtablissement	
codePostal2Etablissement	
complementAdresseEtablissement	
complementAdresse2Etablissement	
dateCreationEtablissement	25
dateDebutdateDebut	25
dateDernierTraitementEtablissement	25
dateFin	25
denominationUsuelleEtablissement	26
distributionSpecialeEtablissement	
distributionSpeciale2Etablissement	
enseigne1Etablissement, enseigne2Etablissement, enseigne3Etablissement	
etablissementSiege	27
etatAdministratifEtablissement	
indiceRepetitionEtablissement.	
indiceRepetition2Etablissement	
libelleCedexEtablissement	
libelleCedex2Etablissement	
libelleCommuneEtablissement	
libelleCommune2Etablissement	
libelleCommuneEtrangerEtablissement	
libelleCommuneEtranger2Etablissement	
libellePaysEtrangerEtablissement	
libellePaysEtranger2Etablissement	
libelleVoieEtablissement	
libelleVoie2Etablissement	
nic	
nombrePeriodesEtablissement	
nomenclatureActivitePrincipaleEtablissement	30
numeroVoieEtablissement	30
numeroVoie2Etablissement	30
siren	31
statutDiffusionEtablissement	31
trancheEffectifsEtablissement	31
typeVoieEtablissement	
typeVoie2Etablissement	
Variables Liens de succession	
siretEtablissementPredecesseur	
siretEtablissementSuccesseur	
continuiteEconomique	
dateDernierTraitementLienSuccession	
dateLienSuccession	
transfertSiegetransfertSiege	35





Préambule

Cette documentation présente les variables diffusées par les services web mis à disposition par l'Insee pour l'accès aux données du répertoire Sirene. Un autre document présente les fonctionnalités des services. Cette documentation est disponible sur le <u>catalogue des API</u> de l'Insee.

Cette documentation concerne la version 3.9 d'API Sirene qui remplace la version 3.8 (mise en production en janvier 2020). Les prochaines versions mineures (3.n) seront compatibles ascendantes en ce qui concerne le schéma de sortie et le nommage des variables. En cas de montée de version majeure (4.0), la version précédente (3.n) restera disponible au minimum pour 3 mois.

Vous pouvez posez vos questions ou nous signaler toute erreur en utilisant le <u>formulaire de contact</u> du catalogue.

Les données Sirene interrogées sont mises à jour quotidiennement dans la nuit et intègrent les mises à jour de la veille.

1 - Le répertoire Sirene

Contenu du répertoire Sirene à la date d'aujourd'hui

Institué par les **articles R. 123-220 à R. 123-234 du code de commerce**, le Répertoire National d'identification des entreprises et des établissements concerne les unités implantées en métropole, dans les DOM et dans les collectivités d'Outre-Mer de Saint Pierre et Miquelon, Saint Barthélémy et Saint Martin. La gestion de ce répertoire est confiée à l'INSEE. Elle est effectuée à travers le système **Sirene** (**S**ystème **Informatique** pour le **R**épertoire des **EN**treprises et des **E**tablissements).

L'INSEE est chargé d'identifier :

- les entrepreneurs individuels exerçant de manière indépendante une profession non salariée (exemple : un commerçant, un médecin),
- les personnes morales de droit privé ou de droit public soumises au droit commercial,
- les institutions et services de l'État et les collectivités territoriales, ainsi que tous leurs établissements.
- les associations dans certains cas.

Sont donc inscrites au répertoire tous les entrepreneurs individuels ou les personnes morales :

- immatriculées au Registre du Commerce et des Sociétés,
- immatriculées au Répertoire des Métiers,
- employant du personnel salarié (à l'exception des particuliers employeurs),
- soumises à des obligations fiscales,
- bénéficiaires de transferts financiers publics.

Toutes les mises à jour d'entreprises et d'établissements (créations, modifications, cessations) enregistrés dans Sirene proviennent des informations déclaratives des entreprises auprès des Centres de Formalités des Entreprises (CFE).





Historique du répertoire Sirene

Le décret n°73-314 du 14 mars 1973 a confié à l'Insee la tenue du répertoire Sirene.

Le décret n°83-121 du 17 février 1983 a étendu les données du répertoire Sirene :

- aux personnes morales de droit public soumises au droit commercial (entreprises publiques)
- aux personnes morales (ou organismes assimilés comme telles) soumises au droit administratif (comme les institutions et services de l'État, les collectivités territoriales, etc.)

Le répertoire Sirene contient toutes les entreprises actives à la création du répertoire et celles créées depuis.

Pour les personnes morales de droit public et les administrations le répertoire est exhaustif depuis 1983.

L'intégration complète du secteur privé agricole date de 1993.

Les données historisées

Sirene conserve tout l'historique des variables dans les cas suivants :

- les informations figurent dans le code de commerce comme, par exemple, la dénomination ;
- les informations sont utiles au sens de l'utilisation statistique comme, par exemple, le caractère employeur ou non de l'unité légale.

Quand une variable est historisée au niveau de l'unité légale, si son pendant existe au niveau de l'établissement, il est également historisé. C'est ainsi qu'on dispose de :

- l'historique du statut employeur d'une unité légale donnée;
- l'historique du statut employeur de chacun des établissements qui dépendent de cette unité légale.

L'historisation des variables du répertoire Sirene a été mise en œuvre à partir de 2005.

Variables historisées au niveau de l'unité légale

Les variables historisées au niveau de l'unité légale sont les suivantes :

- La dénomination pour les personnes morales ;
- Le nom de naissance pour les personnes physiques ;
- Le nom d'usage pour les personnes physiques ;
- · La dénomination usuelle ;
- La catégorie juridique ;
- L'état ;
- Le Nic du siège ;
- · L'activité principale ;
- Le caractère employeur ;
- L'appartenance à l'économie sociale et solidaire (ESS).

Variables historisées au niveau de l'établissement

Les variables historisées au niveau de l'établissement sont les suivantes :

- · L'enseigne ;
- La dénomination usuelle ;
- L'activité principale de l'établissement ;
- L'état :
- Le caractère employeur de l'établissement.





Définition de l'historique

L'historique se présente comme une liste de périodes, 2 à 2 distinctes.

Une période est définie par le Siren ou le Siret (Siren+Nic), la date de début et la date de fin. La date de fin d'une période correspond à la veille du début de la période suivante. Au cours d'une période, toutes les valeurs des variables historisées sont constantes. Des indicatrices fournissent l'information quant aux modifications par rapport à la période précédente.

La date 1900-01-01 correspond dans la très grande majorité des cas à une date manquante, comme la valeur null.

Les dates de début et de fin sont issues des historiques des variables concernées et par conséquent le résultat de gestions successives depuis la création du répertoire Sirene.

La cohérence entre les dates des différentes variables n'est pas obligatoirement assurée. En conséquence, les premières périodes peuvent avoir des valeurs de variables historisées à null juste par construction.

Les dates de ces périodes sont des dates d'effet (par opposition aux dates de traitement).

Les unités disponibles pour cette version

Sont disponibles à tout public :

- les unités légales et établissements de diffusion publique (accessibles par sirene.fr, par les fichiers fournis par l'Insee dont ceux qui sont accessibles sur data.gouv.fr, par l'avis de situation au répertoire Sirene) :
- les unités légales dont les établissements ont été purgés ainsi que les établissements siège de ces unités à la date de la purge .;

Cas des unités légales doublon : une même unité légale peut être identifiée dans Sirene avec 2 numéros siren différents pendant quelque temps. Les services web permettent d'établir le lien entre l'unité qui a été doublonnée et celle qui a été créée à tort pour les doublons qui ont été détectés.

Sont disponibles suivant droit d'accès :

- les unités légales et établissements dépendant de l'article <u>A123-96 du code de commerce</u> (accessibles aux administrations ou organismes assimilés) ;
- les unités et établissements Défense (accessibles sur autorisation du Ministère de la Défense);

Ne sont pas disponibles (quel que soit le droit d'accès) :

- les unités et établissements Gestion de paye de la fonction publique ;
- les unités dites provisoires : une entreprise peut obtenir un numéro Siren provisoire attribué au guichet par le CFE au moment de la déclaration. Ce numéro doit ensuite être confirmé à la réception de la déclaration de création provenant du CFE. Le Siren est diffusé uniquement lorsque sa validation est effective.





Les liens de succession

La construction d'un lien de succession entre établissements repose sur le traitement d'une déclaration. En effet, lorsqu'un établissement est vendu (ou acheté), la norme de déclaration prévoit que la destination (ou l'origine) soit indiquée. Pour cela, il est demandé de fournir la dénomination, voire le numéro Siren, de l'acquéreur (ou du vendeur).

Un lien de succession est également établi dans le cadre des déclarations de transferts d'établissements au sein de la même unité légale.

Pour les entreprises des grands groupes, qui sont plus souvent concernées par des restructurations que les autres entreprises, il arrive que le lien soit fourni par l'entreprise.

Au cours de sa vie, un établissement peut avoir plusieurs prédécesseurs, voire plusieurs successeurs. En effet, un établissement peut transférer une partie de ses activités sans pour autant fermer.

Lors d'une succession, un établissement peut avoir un ou plusieurs successeurs à la même date. Idem pour les prédécesseurs.

Le service renvoie tous les liens entre prédécesseurs et successeurs soit près de 7 millions de liens.

Pour chaque lien, il indique :

- le siret du prédécesseur ;
- · le siret du successeur ;
- · la date du lien de succession ;
- si ce lien concerne un transfert de siège ou non ;
- la continuité économique*;
- la date de dernier traitement du lien.

*Il y a continuité économique entre deux établissements qui se succèdent dès lors que deux des trois critères suivants sont vérifiés :

- les deux établissements appartiennent à la même unité légale (même Siren) ;
- les deux établissements exercent la même activité (même code APE) ;
- les deux établissements sont situés dans un même lieu (numéro et libellé de voie, code commune).

Ne sont pas renvoyés :

- les liens concernant les établissements dont les unités légales dépendent du secteur public (État, collectivités territoriales et établissements publics) ;
- · les liens sur les établissements des unités purgées.

Les liens de succession sont indiqués quels que soient les statuts de diffusion des établissements prédécesseurs et successeurs.





Les unités non diffusibles

Les services de recherche multicritères siren nonDiffusibles et siret nonDiffusibles permettent de connaître les établissements et unités légales de **personnes physiques** non diffusibles dans le répertoire Sirene. L'objectif est de permettre aux utilisateurs ayant un référentiel en interne et n'ayant pas de droit d'accès aux unités non diffusibles de pouvoir le mettre à jour quotidiennement en repérant quelles sont les sorties de la diffusion publique.

Qu'est-ce qu'une une unité non diffusible ?

Il s'agit des établissements et unités légales de **personnes physiques** qui ont fait valoir leur droit à ne pas faire partie de la diffusion dans les fichiers de l'Insee, conformément à l'article A123-96 du code de commerce, Les informations les concernant ne peuvent alors être rediffusées, ni utilisées à des fins de prospection.

En effet, selon l'Article A123-96 du code de commerce :

"Toute personne physique peut demander soit directement lors de ses formalités de création ou de modification, soit par lettre adressée au directeur général de l'Institut national de la statistique et des études économiques, que les informations du répertoire la concernant ne puissent être utilisées par des tiers autres que les organismes habilités au titre de l'article R. 123-224 ou les administrations, à des fins de prospection, notamment commerciale."

La réutilisation des jeux de données mis à disposition à partir de la base Sirene est soumise à la licence « <u>Licence Ouverte / Open Licence version 2.0</u> » conçue par Etalab, organisme chargé de coordonner l'action des services de l'État et de ses établissements publics pour faciliter la réutilisation la plus large possible de leurs informations publiques, via le portail interministériel <u>data.gouv.fr</u>

Notez que, la base Sirene contenant des données à caractère personnel, l'Insee attire l'attention des utilisateurs sur les obligations légales qui en découlent :

- Le traitement de ces données relève des obligations du Règlement Général pour la Protection des données et de la Loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, dite Loi Informatique et Libertés : Loi 78-17.
- Selon leur usage du jeu de données, il est de leur responsabilité de tenir compte du statut de diffusion le plus récent de chaque personne physique.

Présentation des services

Le service siren nonDiffusibles renvoie tous les siren (actifs et cessés) non diffusibles, en indiquant, pour chacun :

- le siren,
- le statut de diffusion de l'unité légale,
- la date de dernier traitement de l'unité légale.

Il est possible via ce service d'effectuer une recherche libre permettant de combiner la totalité des variables présentes dans la réponse.





Le service siret nonDiffusibles renvoie tous les siret (actifs et cessés) non diffusibles, en indiquant, pour chacun :

- le siren,
- le nic,
- le siret,
- le statut de diffusion de l'établissement,
- la date de dernier traitement de l'établissement.

Il est possible via ce service d'effectuer une recherche libre permettant de combiner la totalité des variables présentes dans la réponse.

Ces deux services permettent ainsi de savoir chaque jour quelles sont les unités qui ne sont plus diffusibles depuis la veille et de les supprimer de la copie du répertoire.

Tous les établissements d'une unité légale non diffusible sont non diffusibles.





Les refus d'immatriculation au RCS

Le service d'interrogation des refus d'immatriculation au RCS (Registre du Commerce et des Sociétés) permet de connaître, pour les 7 jours précédant la requête, les unités légales supprimées du répertoire Sirene à la demande des greffes des tribunaux de commerce. L'objectif est de permettre aux utilisateurs ayant un référentiel en interne de le mettre à jour quotidiennement.

Qu'est-ce qu'un refus d'immatriculation au RCS?

Les sociétés civiles et commerciales doivent être immatriculées au RCS : seule cette immatriculation leur confère la personnalité morale, condition sine qua non de la validité juridique de leurs actes. Le numéro RCS qui atteste l'existence juridique de la société, est partiellement composé du numéro Siren attribué par l'Insee.

Or, l'attribution des identifiants siren et siret, automatisée, intervient souvent avant que la constitution de la société ne soit finalisée. Si cette finalisation n'aboutit pas, le greffe du tribunal de commerce informe l'Insee qu'il a refusé d'immatriculer la société au RCS : le siren est alors supprimé définitivement du répertoire.

La date fournie avec chaque Siren dans la réponse aux requêtes est la date à laquelle l'unité est sortie du répertoire, et non sa date de création ou de refus d'immatriculation au RCS, qui peuvent être très anciennes.

NB : il est important de respecter la terminologie (refus RCS ou refus d'immatriculation au RCS, siret retiré du répertoire) car les termes voisins (rejet RCS, invalidation RCS, siret purgé) correspondent à d'autres procédures, avec d'autres critères de diffusion.

Présentation du service

Le service siren refusImmatriculationRcs renvoie par défaut tous les siren retirés du répertoire Sirene entre J-1 et J-7. Il est aussi possible via ce service d'effectuer une recherche sur un siren ou sur une période inférieure à 7 jours (mais comprise entre J-1 et J-7).

Le service siren refusImmatriculationRcs renvoie pour chaque siren la date de suppression du répertoire Sirene.

Les données sont à jour en même temps que les collections unités légales et établissements.





2 - Description des variables

Variables niveau unité légale

siren (variable d'interrogation)

Définition

Un numéro d'identité de l'unité légale est attribué par l'Insee à toutes les personnes physiques ou morales inscrites au répertoire ainsi qu'à leurs établissements : le numéro Siren. Ce numéro unique est « attribué soit à l'occasion des demandes d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou des déclarations effectuées au répertoire des métiers, soit à la demande d'administrations » (article R123-224 du code de commerce).

Lors de sa création, une unité légale se voit attribuer un numéro Siren de 9 chiffres.

Règles de gestion

Les entrepreneurs individuels, ou personnes physiques, conservent le même numéro Siren jusqu'à leur décès.

Les sociétés, ou personnes morales, perdent la personnalité juridique au moment de la cessation de l'activité de l'entreprise. Si l'activité devait reprendre ultérieurement, un nouveau numéro Siren sera attribué.

Les numéros d'identification sont uniques : lorsqu'un numéro Siren a été attribué, il ne peut pas être réutilisé et attribué à une nouvelle unité légale, même lorsque l'activité a cessé.

Historique

Même si la mise en place du répertoire Sirene remonte à 1973, toutes les unités légales, y compris celles créées avant cette date, disposent d'un numéro Siren pour le secteur privé non agricole.

En 1983, le champ du répertoire Sirene et l'obligation d'immatriculation ont été étendus aux institutions et services de l'État et aux collectivités territoriales.

En 1993, le champ du répertoire Sirene et l'obligation d'immatriculation ont été étendus au secteur privé agricole.

activitePrincipaleUniteLegale

Lors de son inscription au répertoire, l'Insee attribue à toute unité légale un code dit « APEN » sur la base de la description de l'activité principale faite par le déclarant.

Ce code est modifiable au cours de la vie de l'unité légale en fonction des déclarations de l'exploitant.

Pour chaque unité légale, il existe à un instant donné un seul code « APEN ». Il est attribué selon la nomenclature en vigueur.

La nomenclature en vigueur à la date de la mise en place d'API-Sirene est la Naf Rév2 et ce depuis le 01 Janvier 2008. Chaque code comporte 4 chiffres et une lettre. Toutes les unités légales actives au 01/01/2008 ont eu leur code APE recodé dans la nouvelle nomenclature, ainsi de très nombreuses entreprises ont une période débutant à cette date.

Au moment de la déclaration de l'entreprise, il peut arriver que l'Insee ne soit pas en mesure d'attribuer le bon code APE : la modalité 00.00Z peut alors être affectée provisoirement.





Historique

Le code APE est historisé depuis le 01/01/2005.

La règle d'historisation des données d'activité est la suivante :

- Pour les entreprises cessées avant le 31/12/2014, seul le dernier code activité connu figure, dans la nomenclature en vigueur à la date de fermeture.
- Pour les entreprises actives après le 01/01/2005 et cessées avant le 31/12/2007, l'historique des codes attribués sur la période est disponible.
- Pour les entreprises actives après le 01/01/2005 et toujours actives le 1/1/2008, l'historique intègre le changement de nomenclature.
- Pour les entreprises créées après le 01/01/2008, l'historique comprend les modifications apportées au cours de la vie de l'entreprise.

Lien vers les nomenclatures d'activités française

Date	Nomenclature	
Depuis le 1 ^{er} janvier 2015	NAF rév.2.	<u>Lien</u>
Du 1 ^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2014	NAF rév.2, 2008	<u>Lien</u>
Du 1 ^{er} janvier 2003 au 31 décembre 2007	NAF rév 1, 2003	<u>Lien</u>
Du 1er janvier 1993 au 31 décembre 2002	NAF 1993	Lien
Du 1 ^{er} janvier 1973 au 31 décembre 1992	NAP	Lien

L'APE peut être à *null* (cas des unités purgées, première date de début de l'APE postérieure à la première date de début d'une autre variable historisée)

anneeCategorieEntreprise

C'est l'année de validité correspondant à la catégorie d'entreprise diffusée.

anneeEffectifsUniteLegale

C'est l'année de validité correspondant à la tranche d'effectif salarié diffusée.

Pour les services d'interrogation ws/siren et ws/siret seule la dernière année de mise à jour de l'effectif salarié de l'unité légale est donnée si celle-ci est inférieure ou égale à l'année d'interrogation-3. Ainsi une interrogation en 2018 ne renverra la dernière année de mise à jour de l'effectif que si cette année est supérieure ou égale à 2015.

caractereEmployeurUniteLegale

Lors de sa formalité de création, le déclarant indique si l'unité légale aura ou non des employés. Par la suite, le déclarant peut également faire des déclarations de prise d'emploi et de fin d'emploi.

La prise en compte d'une déclaration de prise d'emploi bascule immédiatement l'unité légale en « Employeuse ». Inversement, lorsqu'une déclaration de fin d'emploi est traitée, l'unité légale devient « Non employeuse ».





Le caractère employeur est oui si au moins l'un des établissements actifs de l'unité légale emploie des salariés.

Modalités:

O unité légale employeuse

N unité légale non employeuse

null sans objet

Le caractère employeur de l'unité légale est historisé.

categorieEntreprise

Cette variable indique la catégorie à laquelle appartient l'entreprise. Cette variable statistique n'est pas une variable du répertoire Sirene et est calculée par l'Insee.

Lien sur la définition de la catégorie d'entreprise

Lien sur la méthodologie de calcul et la diffusion de cette variable

Modalités:

PME : petite ou moyenne entreprise ETI : entreprise de taille intermédiaire

GE: grande entreprise

6 400 000 entreprises ont une catégorie d'entreprise renseignée.

categorieJuridiqueUniteLegale

La catégorie juridique est un attribut des unités légales.

Cette variable est à 1000 pour les personnes physiques.

Lors de son dépôt de demande de création, le déclarant indique la forme juridique de l'unité légale qu'il crée, qui est ensuite traduite en code.

Ce code est modifiable, à la marge, au cours de la vie de l'unité légale (pour les personnes morales) en fonction des déclarations de l'exploitant.

Pour chaque unité légale, il existe à un instant donné un seul code Catégorie juridique. Il est attribué selon la nomenclature en vigueur.

La nomenclature est disponible sur insee.fr.

Historique

La catégorie juridique peut être à *null* (cas des unités purgées, première date de début de la catégorie juridique postérieure à la première date de début d'une autre variable historisée). En revanche, le libellé associé aux catégories juridiques n'a pas été historisé, si bien que des codes peuvent paraître « Hors nomenclature », alors qu'ils ont été valides à un instant donné.

dateCreationUniteLegale

Date de création de l'unité légale





Type: date

Format AAAA-MM-JJ

Renseignement:

Pour les unités purgées (unitePurgeeUniteLegale=*true*) : si la date de création est au 01/01/1900 dans Sirene la date est forcée à *null*.

Dans tous les autres cas la date de création n'est jamais à *null*. Si elle est non renseignée, elle sera au 01/01/1900.

La date de création ne correspond pas obligatoirement à dateDebut de la première période de l'unité légale. Certaines variables historisées peuvent posséder des dates de début soit au 01/01/1900 soit antérieures à la date de création.

dateDebut

Date de début de la période au cours de laquelle toutes les variables historisées de l'entreprise restent inchangées.

De la forme AAAA-MM-JJ

La date 1900-01-01 signifie date non déterminée.

dateDebut peut-être vide uniquement pour les unités purgées (cf variable unitePurgeeUniteLegale).

La date de début de la période la plus ancienne ne correspond pas obligatoirement à la date de création de l'entreprise, certaines variables historisées pouvant posséder des dates de début soit au 1900-01-01 soit antérieures à la date de création.

dateDernierTraitementUniteLegale

Date du dernier traitement de l'unité légale dans le répertoire Sirene.

Cette date peut concerner des mises à jour de données du répertoire Sirene qui ne sont pas diffusées par API Sirene.

De la forme AAAA-MM-JJTHH:MM:SS

Cette variable peut être à null : 5 000 000 UL dont 4 000 000 unités purgées.

dateFin

Date de fin de la période au cours de laquelle toutes les variables historisées de l'entreprise restent inchangées.

De la forme AAAA-MM-JJ

La date de fin est calculée et est égale à la veille de la date de début de la période suivante dans l'ordre chronologique.

Si la date de fin de la période est *null*, la période correspond à la situation courante de l'entreprise.





dateSuppressionUniteLegale

Date à laquelle l'unité légale a été supprimée du répertoire Sirene, à la suite d'un refus d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS).

De la forme AAAA-MM-JJTHH:MM:SS

denominationUniteLegale

C'est la raison sociale pour les personnes morales. Il s'agit du nom sous lequel s'est déclarée l'unité légale.

Cette variable est à null pour les personnes physiques.

Le répertoire Sirene gère des caractères majuscules non accentués avec caractères spéciaux (- & + @!?* °. %: € #).

La dénomination peut parfois contenir la mention de la forme de la société (SA, SAS, SARL, etc.)

Historique

Un travail de reconstitution des historiques de dénomination a été entrepris en 2005. Toutefois, avant cette date, des historiques de dénomination peuvent s'avérer incomplets.

La dénomination peut être à *null* (cas des unités purgées, première date de début de la dénomination postérieure à la première date de début d'une autre variable historisée).

denominationUsuelle1UniteLegale, denominationUsuelle2UniteLegale, denominationUsuelle3UniteLegale

C'est le nom (ou les noms) sous lequel l'entreprise est connue du grand public. Cet élément d'identification de l'entreprise (sur trois champs) a été enregistré au niveau unité légale avant l'application de la norme d'échanges CFE de 2008. A partir de la norme 2008 la dénomination usuelle est enregistrée au niveau de l'établissement sur un seul champ.

Variable Alphanumérique

Longueur: 70

Variables historisées avec une seule indicatrice de changement pour les trois variables.

economieSocialeSolidaireUniteLegale

Cette variable indique si l'entreprise appartient au champ de l'économie sociale et solidaire.

La loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 définit officiellement le périmètre de l'économie sociale et solidaire (ESS). Celle-ci comprend les quatre familles traditionnelles en raison de leur régime juridique (associations, fondations, coopératives et mutuelles) et inclut une nouvelle catégorie, les entreprises de l'ESS, adhérant aux mêmes principes :

- poursuivre un but social autre que le seul partage des bénéfices ;
- une lucrativité encadrée (notamment des bénéfices majoritairement consacrés au maintien et au développement de l'activité) ;
- une gouvernance démocratique et participative.

Modalités possibles :

O : l'entreprise appartient au champ de l'économie sociale et solidaire

N : l'entreprise n'appartient pas au champ de l'économie sociale et solidaire





variable historisée, renseignée pour environ 1 million d'entreprises, sinon null

etatAdministratifUniteLegale

L'état administratif d'une unité légale regroupe deux modalités :

A : ActiveC : Cessée.

Le passage à l'état « Cessée » découle de la prise en compte d'une déclaration de cessation administrative.

Pour les personnes morales, cela correspond au dépôt de la déclaration de disparition de la personne morale.

Pour les personnes physiques, cela correspond soit à la prise en compte de la déclaration de cessation d'activité déposée par l'exploitant soit au décès de l'exploitant conformément à la réglementation.

En dehors de ces cas, l'unité légale est toujours à l'état administratif « Active ».

Pour les personnes morales, la cessation administrative est, en théorie, définitive, l'état administratif « Cessée » est irréversible.

Cependant il existe actuellement dans la base un certain nombre d'unités légales personnes morales avec un historique d'état présentant un état cessé entre deux périodes à l'état actif (exemple siren=313883712).

Pour les personnes physiques, dans le cas où l'exploitant déclare la cessation de son activité, puis la reprend quelque temps plus tard, cet état est réversible. Il est donc normal d'avoir des périodes successives d'état actif puis cessé pour les personnes physiques.

En règle générale, la première période d'historique d'une unité légale correspond à un etatAdministratifUniteLegale égal à « Active ».

Toutefois, dans cette version, l'état administratif peut être à *null* (première date de début de l'état postérieure à la première date de début d'une autre variable historisée).

nicSiegeUniteLegale

Le siège d'une unité légale est le lieu où sont centralisées l'administration et la direction effective de l'unité légale.

À un instant donné, chaque unité légale a un seul siège. Mais, au cours de la vie de l'unité légale, le siège peut être différent.

Chaque siège est identifié par un numéro Nic (Numéro Interne de Classement de l'établissement) qui respecte les règles d'attribution des numéros d'établissement.

Le Nic est composé de quatre chiffres et d'un cinquième qui permet de contrôler la validité du numéro Siret (concaténation du numéro Siren et du Nic).

Historique

Le Nic du siège peut être à *null* sur une période mais, en règle générale, pas sur l'ensemble de l'historique (cas des unités purgées, première date de début du Nic postérieure à la première date de début d'une autre variable historisée).





nomUniteLegale

C'est le nom de naissance pour une personne physique.

Cette variable est à *null* pour les personnes morales.

Le répertoire Sirene gère des caractères majuscules non accentués et les seuls caractères spéciaux tiret (-) et apostrophe.

Historique

Le nom peut être à *null* (cas des unités purgées, première date de début du nom postérieure à la première date de début d'une autre variable historisée)

nombrePeriodesUniteLegale

Cette variable donne le nombre de périodes [dateDebut,dateFin] de l'unité légale.

Chaque période correspond à l'intervalle de temps pendant lequel la totalité des variables historisées de l'unité légale n'ont pas été modifiées.

Pour rappel les dates de ces périodes sont des dates d'effet (et non des dates de traitement).

nomenclatureActivitePrincipaleUniteLegale

Cette variable indique la nomenclature d'activité correspondant à la variable activitePrincipaleUniteLegale. (cf activitePrincipaleUniteLegale)

valeurs possibles de nomenclatureActivitePrincipaleUniteLegale :

nomenclatureActivitePrincipaleUniteLegale	Dates de validité
NAFRev2*	Depuis le premier janvier 2008
NAFRev1	Du 1 ^{er} janvier 2003 au 31 décembre 2007
NAF1993	Du 1 ^{er} janvier 1993 au 31 décembre 2002
NAP	Du 1er janvier 1973 au 31 décembre 1992

^{*} les libellés des sous-classes n'ont pas été modifiés depuis 2008

nomUsageUniteLegale

Le nom d'usage est celui que la personne physique a choisi d'utiliser.

Cette variable est à *null* pour les personnes morales.

Elle peut être également à null pour les personnes physiques.

Le répertoire Sirene gère des caractères majuscules non accentués et les seuls caractères spéciaux tiret (-) et apostrophe.

Cette variable est historisée.

identifiantAssociationUniteLegale

Numéro au Répertoire National des Associations





Longueur 10

Lors de sa déclaration en préfecture, l'association reçoit automatiquement un numéro d'inscription au RNA. Elle doit en outre demander son immatriculation au répertoire Sirene lorsqu'elle souhaite demander des subventions auprès de l'État ou des collectivités territoriales, lorsqu'elle emploie des salariés ou lorsqu'elle exerce des activités qui conduisent au paiement de la TVA ou de l'impôt sur les sociétés.

Le RNA est le fichier national, géré par le ministère de l'Intérieur, qui recense l'ensemble des informations sur les associations.

L'inscription au RNA donne lieu à une immatriculation sous la forme d'un numéro RNA, appelé parfois par l'administration *numéro de dossier*, composé de la lettre W suivie de 9 chiffres.

À noter

L'inscription au RNA ne concerne pas les associations déclarées en Alsace-Moselle, celles-ci sont inscrites au registre des associations du tribunal d'instance.

Depuis janvier 2016, le RNA a vocation à figurer dans le répertoire Sirene.

prenom1UniteLegale à prenom4UniteLegale

Ce sont les prénoms déclarés pour une personne physique.

Ces variables sont à *null* pour les personnes morales.

Toute personne physique sera identifiée au minimum par son nom de naissance et son premier prénom.

Le prenom1 peut être null pour des personnes physiques (unités purgées).

Les prenom1UniteLegale à prenom4UniteLegale peuvent contenir des *, qui ne sont pas significatives.

prenomUsuelUniteLegale

Le prénom usuel est le prénom par lequel une personne choisit de se faire appeler dans la vie courante, parmi l'ensemble de ceux qui lui ont été donnés à sa naissance et qui sont inscrits à l'état civil. Il correspond généralement au prenom1UniteLegale.

Cette variable est à null pour les personnes morales.

pseudonymeUniteLegale

Pseudonyme

Longueur : 100

Type alphanumérique

C'est le nom qu'une personne utilise pour se désigner dans l'exercice de son activité, généralement littéraire ou artistique.

Le pseudonyme est protégé, comme le nom de famille, contre l'usurpation venat d'un tiers.

Sur 11 195 000 personnes physiques 19 700 ont un pseudonyme non null.

sexeUniteLegale

Caractère féminin ou masculin de la personne physique.

Cette variable est à *null* pour les personnes morales.





La variable sexeUniteLegale est également non renseignée pour quelques personnes physiques.

Modalités : M : Masculin F : Féminin

sigleUniteLegale

Un sigle est une forme réduite de la raison sociale ou de la dénomination d'une personne morale ou d'un organisme public.

Il est habituellement constitué des initiales de certains des mots de la dénomination. Afin d'en faciliter la prononciation, il arrive qu'on retienne les deux ou trois premières lettres de certains mots : il s'agit alors, au sens strict, d'un acronyme; mais l'usage a étendu à ce cas l'utilisation du terme sigle.

Cette variable est à null pour les personnes physiques.

Elle peut être non renseignée pour les personnes morales.

Longueur 20 Type alphanumérique

statutDiffusionUniteLegale

Variable indiquant le statut de diffusion de l'unité légale.

Sont accessibles uniquement les unités légales diffusibles (statutDiffusionUniteLegale=O). Les unités légales non diffusibles (statutDiffusionUniteLegale=N) sont identifiables grâce au service siren nonDiffusibles.

Longueur 1 Type alphanumérique

trancheEffectifsUniteLegale

Variable correspondant à la tranche d'effectif salarié de l'unité légale. C'est une variable statistique, millésimée au 31/12 d'une année donnée (voir <u>variable anneeEffectifsUniteLegale</u>).

Longueur 2 Type alphanumérique

Liste des modalités :

NN	Unités non employeuses (pas de salarié au cours de l'année de référence et pas d'effectif au 31/12).
00	0 salarié (n'ayant pas d'effectif au 31/12 mais ayant employé des salariés au cours de l'année de référence)
01	1 ou 2 salariés
02	3 à 5 salariés
03	6 à 9 salariés
11	10 à 19 salariés
12	20 à 49 salariés
21	50 à 99 salariés
22	100 à 199 salariés
31	200 à 249 salariés
32	250 à 499 salariés





41	500 à 999 salariés
42	1 000 à 1 999 salariés
51	2 000 à 4 999 salariés
52	5 000 à 9 999 salariés
53	10 000 salariés et plus

unitePurgeeUniteLegale

Variable indiquant que l'unité légale est une unité purgée.

Renseignement : À true si l'unité est purgée, n'est pas présente si l'unité n'est pas purgée.

Pour des raisons de capacité de stockage des données, les données concernant les entreprises cessées avant le 31/12/2002 ont été purgées. Pour ces unités cessées dites purgées :

- Seules les dernières valeurs des variables de niveau UL et de niveau Etablissement sont conservées
- En théorie, seul l'établissement siège au moment de la purge est conservé avec uniquement les dernières valeurs de cet établissement. Toutefois, pour 357 UL purgées de la base, cette règle n'est pas respectée et ces unités ont toujours plus d'un établissement en base sans pouvoir garantir que tous les établissements ont été conservés.

Leur nombre est de 4 421 836, dont 74 % de personnes physiques. Plus d'une unité purgée sur quatre a une date de création indéterminée.

Diffusion des unités purgées dans API Sirene :

Une seule période avec dateDebut=date de début de l'état cessé si cette date est renseignée, sinon dateDebut est à *null*.

L'état administratif de l'unité purgée est à cessé.

L'indicatrice unitePurgeeUniteLegale est présente et est égale à true.

Diffusion des établissements des unités purgées dans API Sirene :

Une seule période avec dateDebut=date de début de l'état fermé si cette date est renseignée, sinon dateDebut (établissement) est à *null*.

L'état administratif de l'établissement est à fermé.

Variables niveau établissement

siret

Chaque établissement est identifié par un numéro Siret distinct. Il comporte toujours :

- le numéro Siren sur 9 caractères alphanumériques
- un numéro interne de classement (nic) sur 5 caractères, le dernier étant une clef de contrôle.

Pour toute unité légale, il y a au moins un établissement immatriculé, qui correspond, le plus souvent, à l'identification du siège.





Le numéro Siret est associé au lieu géographique précis d'exercice de l'activité. Tout changement d'adresse déclaré au travers d'une formalité administrative soit auprès du registre du commerce et des sociétés ou du répertoire des métiers, soit des administrations concernées donnera lieu à l'attribution d'un nouveau numéro Siret.

activitePrincipaleEtablissement

Lors de son inscription au répertoire, l'Insee attribue à tout établissement un code dit « APET » sur la base de la description de l'activité principale faite par le déclarant.

Ce code est modifiable au cours de la vie de l'établissement en fonction des déclarations de l'exploitant.

Pour chaque établissement, il existe à un instant donné un seul code « APET ». Il est attribué selon la nomenclature en vigueur.

La nomenclature en vigueur à la date de la mise en place d'API-Sirene est la Naf Rév2 et ce depuis le 01 Janvier 2008. Chaque code comporte 4 chiffres et une lettre.

Au moment de la déclaration de l'entreprise, il peut arriver que l'INSEE ne soit pas en mesure d'attribuer le bon code APE : la modalité 0000Z peut alors être affectée provisoirement.

Historique

Le code APE est historisé depuis le 01/01/2005.

La règle d'historisation des données d'activité est la suivante :

- Pour les établissements avant 31/12/2014, seul le dernier code activité connu figure, dans la nomenclature en vigueur à la date de fermeture.
- Pour les établissements après le 01/01/2005 et fermés avant le 31/12/2007, l'historique des codes attribués sur la période est disponible.
- Pour les établissements ouverts après le 01/01/2005 et toujours ouverts le 01/01/2008, l'historique intègre le changement de nomenclature.
- Pour les établissements ouverts après le 01/01/2008, l'historique comprend les modifications apportées au cours de la vie de l'établissement.

Lien vers les nomenclatures d'activités française

Date	Nomenclature	
Depuis le 1 ^{er} janvier 2015	NAF rév.2.	<u>Lien</u>
Du 1 ^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2014	NAF rév.2, 2008	<u>Lien</u>
Du 1 ^{er} janvier 2003 au 31 décembre 2007	NAF rév 1, 2003	<u>Lien</u>
Du 1 ^{er} janvier 1993 au 31 décembre 2002	NAF 1993	<u>Lien</u>
Du 1er janvier 1973 au 31 décembre 1992	NAP	<u>Lien</u>

L'APE peut être à *null* (cas des unités purgées, première date de début de l'APE postérieure à la première date de début d'une autre variable historisée)

activitePrincipaleRegistreMetiersEtablissement

Cette variable désigne le code de l'activité exercée par l'artisan inscrit au registre des métiers.





Longueur 6

Lien vers la nomenclature associée : Nomenclature d'Activités Française de l'Artisanat (NAFA).

Variable renseignée pour environ 1 700 000 établissements.

anneeEffectifsEtablissement

C'est l'année de validité correspondant à la tranche d'effectif salarié de l'établissement diffusée.

Pour le service d'interrogation ws/siret seule la dernière année de mise à jour de l'effectif salarié de l'établissement est donnée si celle-ci est inférieure ou égale à l'année d'interrogation-3. Ainsi une interrogation en 2018 ne renverra la dernière année de mise à jour de l'effectif que si cette année est supérieure ou égale à 2015.

caractereEmployeurEtablissement

Lors de sa formalité d'ouverture, le déclarant indique si l'établissement aura ou non des employés. Par la suite, le déclarant peut également faire des déclarations de prise d'emploi et de fin d'emploi.

La prise en compte d'une déclaration de prise d'emploi bascule immédiatement l'établissement en « Employeur ». Inversement, lorsqu'une déclaration de fin d'emploi est traitée, l'établissement devient « Non employeur ».

Pour chaque établissement, il existe à un instant donné un seul code « Employeur ».

Modalités:

O établissement employeur

N établissement non employeur

null sans objet

Variable historisée : l'historisation du caractère Employeur n'existe que pour les établissements qui étaient ouverts en 2005 ou ceux ouverts ultérieurement.

codeCedexEtablissement

Cedex lié à l'établissement

Longueur: 9

format alphanumérique

variable facultative constitutive de l'adresse

codeCedex2Etablissement

Cedex lié à l'éventuelle adresse secondaire de l'établissement

Longueur: 9

format alphanumérique

Variable facultative constitutive de l'adresse2. Environ 40 000 établissements disposent d'une adresse secondaire.





codeCommuneEtablissement

Cette variable donne le code de la commune de localisation de l'établissement hors adresse à l'étranger.(ou du pays pour les établissements situés sur le territoire étranger)

Longueur: 5

Type alphanumérique

Le code commune correspond au code commune existant à la date de la mise à jour : toute modification du code officiel géographique est répercutée sur la totalité des établissements (même ceux fermés) correspondant à ce code commune.

Pour les établissements localisés à l'étranger codeCommuneEtablissement est null.

Nomenclature correspondante : code officiel géographique (COG)

codeCommune2Etablissement

Cette variable donne le code de la commune sur laquelle donne l'éventuelle adresse secondaire de l'établissement hors adresse à l'étranger.(ou du pays pour les établissements situés sur le territoire étranger)

Longueur: 5

Type alphanumérique

Le code commune correspond au code commune existant à la date de la mise à jour : toute modification du code officiel géographique est répercutée sur la totalité des établissements (même ceux fermés) correspondant à ce code commune.

Pour les établissements localisés à l'étranger codeCommune2Etablissement est null.

Nomenclature correspondante : code officiel géographique (COG)

Environ 40 000 établissements disposent d'une adresse secondaire.

codePaysEtrangerEtablissement

Cette variable donne le code du pays de localisation de l'établissement pour les adresses à l'étranger.

Longueur: 5

Type alphanumérique

codePaysEtrangerEtablissement commence toujours par 99 s'il est renseigné. Les 3 caractères suivants sont le code du pays étranger.

Nomenclature correspondante :

codification des pays

codePaysEtranger2Etablissement

Cette variable donne le code du pays de localisation de l'éventuelle adresse secondaire de l'établissement pour les adresses à l'étranger.

Longueur: 5

Type alphanumérique





codePaysEtranger2Etablissement commence toujours par 99 s'il est renseigné. Les 3 caractères suivants sont le code du pays étranger.

Nomenclature correspondante : codification des pays

Environ 40 000 établissements disposent d'une adresse secondaire.

codePostalEtablissement

Cette variable indique le code postal de l'adresse de l'établissement.

Pour les adresses à l'étranger (codeCommuneEtablissement commence par 99) le code postal est null.

Longueur: 5

Format alphanumérique

codePostal2Etablissement

Cette variable indique le code postal de l'éventuelle adresse secondaire de l'établissement.

Pour les adresses à l'étranger (codeCommune2Etablissement commence par 99) le code postal de l'adresse secondaire est *null*.

Longueur: 5

Format alphanumérique

Environ 40 000 établissements disposent d'une adresse secondaire.

complementAdresseEtablissement

Complément d'adresse de l'établissement, variable élémentaire constitutive de l'adresse.

Longueur: 38

Format alphanumérique

C'est une variable facultative qui précise l'adresse avec :

- une indication d'étage, d'appartement, de porte, de N° de boîte à lettres,
- · la désignation d'un bâtiment, d'un escalier, d'une entrée, d'un bloc,
- le nom d'une résidence, d'un ensemble...

complementAdresse2Etablissement

Complément d'adresse de l'éventuelle adresse secondaire de l'établissement, variable élémentaire constitutive de l'adresse.

Longueur: 38

Format alphanumérique

C'est une variable facultative qui précise l'adresse2 avec :

- une indication d'étage, d'appartement, de porte, de N° de boîte à lettres,
- la désignation d'un bâtiment, d'un escalier, d'une entrée, d'un bloc,
- le nom d'une résidence, d'un ensemble...





dateCreationEtablissement

Date de création de l'établissement

Longueur 10

Type : alphanumérique Format AAAA-MM-JJ

Pour les établissements des unités purgées (unitePurgeeUniteLegale=*true*) : Si la date de création est au 01/01/1900 dans Sirene la date est forcée à *null*.

Dans tous les autres cas la date de création n'est jamais à *null*. Si elle est non renseignée, elle sera au 01/01/1900.

La date de création ne correspond pas obligatoirement à dateDebut de la première période de l'établissement, certaines variables historisées pouvant posséder des dates de début soit au 1900-01-01 soit antérieures à la date de création.

dateDebut

Date de début de la période au cours de laquelle toutes les variables historisées de l'établissement restent inchangées.

De la forme AAAA-MM-JJ

La date 1900-01-01 signifie date non déterminée.

dateDebut peut-être vide uniquement pour les établissements des unités purgées (cf <u>variable unitePurgeeUniteLegale</u>).

La date de début de la période la plus ancienne ne correspond pas obligatoirement à la date de création de l'établissement, certaines variables historisées pouvant posséder des dates de début soit au 1900-01-01 soit antérieures à la date de création.

dateDernierTraitementEtablissement

Date du dernier traitement de l'établissement dans le répertoire Sirene.

Cette date peut concerner des mises à jour de données du répertoire Sirene qui ne sont pas diffusées par API Sirene.

De la forme AAAA-MM-JJTHH:MM:SS

Cette variable peut être à null : 6 000 000 établissements dont 4 000 000 concernant des unités purgées.

dateFin

Date de fin de la période au cours de laquelle toutes les variables historisées de l'établissement restent inchangées.

De la forme AAAA-MM-JJ

La date de fin est calculée et est égale à la veille de la date de début de la période suivante dans l'ordre chronologique .

Si la date de fin de la période est null, la période correspond à la situation courante de l'établissement.





denominationUsuelleEtablissement

C'est le nom sous lequel l'établissement est connu du grand public. Cet élément d'identification de l'établissement a été enregistré au niveau établissement depuis l'application de la norme d'échanges CFE de 2008. Avant la norme 2008 la dénomination usuelle est enregistrée au niveau de l'unité légale sur trois champs.

Longueur: 100

Variable Alphanumérique

Variable historisée.

distributionSpecialeEtablissement

Cette variable reprend les éléments particuliers qui accompagnent une adresse de distribution spéciale.

Longueur 26 format alphanumérique

variable facultative constitutive de l'adresse

Exemples de début de modalités attendues :

BP	Boîte postale	
TSA	Tri par service à l'arrivée	
LP	Local postal	
RP	Référence postale	
SP	Secteur postal	
СР	Case postale	
CE	Case entreprise	
CS	Course spéciale	
POSTE RESTANTE		
CEDEX	Courrier d'entreprise à distribution exceptionnelle	
CIDEX	Courrier individuel à distribution exceptionnelle	
CASE	Mots utilisés pour la distribution interne du courrier à LA	
NIVEAU	DEFENSE	
CASIER	Utilisé pour le centre commercial des Quatre Temps	
SILIC	Utilisés sur le site de Rungis	
SENIA		
MAREE		
FLEURS		

distributionSpeciale2Etablissement

Cette variable reprend les éléments particuliers qui accompagnent une adresse de distribution spéciale.

Longueur 26 format alphanumérique





variable facultative constitutive de l'adresse secondaire

Voir distributionSpecialeEtablissement pour les modalités.

Environ 40 000 établissements disposent d'une adresse secondaire.

enseigne1Etablissement, enseigne2Etablissement, enseigne3Etablissement

Ces trois variables contiennent la ou les enseignes de l'établissement.

Longueur: 50

Format alphanumérique (majuscules)

Variable historisée

L'enseigne identifie l'emplacement où le local dans lequel est exercé l'activité. Un établissement peut posséder une à plusieurs enseignes ou aucune.

L'analyse des enseignes et de son découpage en 3 variables dans Sirene montre deux cas possibles : Soit les 3 champs concernent 3 enseignes bien distinctes, soit ces trois champs correspondent au découpage de l'enseigne qui est déclarée dans la liasse (sur un seul champ) avec une continuité des trois champs . exemples :

SIRET=53053581400178

"enseigne1Etablissement": "LES SERRURIERS DES YVELINES LES VITRIERS DES YVELI", "enseigne2Etablissement": "NES LES CHAUFFAGISTES DES YVELINES LES PLATRIERS D",

SIRET=05439181800033

"enseigne1Etablissement": "HALTE OCCASIONS", "enseigne2Etablissement": "OUTRE-MER LOCATION", "enseigne3Etablissement": "OUTRE-MER TRANSIT"

etablissementSiege

Indicatrice précisant si l'établissement est le siège ou non de l'unité légale.

valeurs possibles : true ou false, variable calculée toujours renseignée.

etatAdministratifEtablissement

L'état administratif d'un établissement regroupe deux modalités :

A : Actif

F : Fermé.

Lors de son inscription au répertoire, un établissement est, sauf exception, à l'état « Ouvert ». Le passage à l'état « Fermé » découle de la prise en compte d'une déclaration de fermeture.

À noter qu'un établissement fermé peut être rouvert.

En règle générale, la première période d'historique d'un établissement correspond à un etatAdministratifUniteLegale égal à « Actif ».

Toutefois, dans cette version, l'état administratif peut être à *null* (première date de début de l'état postérieure à la première date de début d'une autre variable historisée).

[&]quot;enseigne3Etablissement": "ES YVELINES LES ELECTRICIENS DES YVELINES...."





indiceRepetitionEtablissement

Indice de répétition dans la voie, variable élémentaire constitutive de l'adresse. Cette variable doit être associée à la variable numeroVoieEtablissement.

Longueur: 1

Format alphanumérique

Variable facultative

indiceRepetition2Etablissement

Indice de répétition dans la voie, variable élémentaire constitutive de l'adresse secondaire. Cette variable doit être associée à la variable numeroVoie2Etablissement.

Longueur: 1

Format alphanumérique

Variable facultative

Environ 40 000 établissements disposent d'une adresse secondaire.

libelleCedexEtablissement

Cette variable donne le libellé correspondant au code Cedex de l'établissement si celui-ci est non null. Ce libellé est le libellé utilisé dans la ligne 6 d'adresse pour l'acheminement postal.

Longueur: 100

Format Alphanumérique (Majuscules)

libelleCedex2Etablissement

Cette variable donne le libellé correspondant au code Cedex de l'éventuelle adresse secondaire de l'établissement si celui-ci est non null.

Longueur: 100

Format Alphanumérique (Majuscules)

Environ 40 000 établissements disposent d'une adresse secondaire.

libelleCommuneEtablissement

Cette variable donne le libellé de la commune de localisation de l'établissement si celui-ci n'est pas à l'étranger. Ce libellé est le libellé utilisé dans la ligne 6 d'adresse pour l'acheminement postal.

Longueur: 100

Format Alphanumérique (Majuscules)

libelleCommune2Etablissement

Cette variable donne le libellé de la commune sur laquelle donne l'éventuelle adresse secondaire de l'établissement si celui-ci n'est pas à l'étranger.

Longueur: 100

Format Alphanumérique (Majuscules)





libelleCommuneEtrangerEtablissement

Cette variable est un complément d'adresse pour les établissements situés sur le territoire étranger (codeCommuneEtablissement commence par 99).

Longueur: 100

Format Alphanumérique

Remarque: Quelques cas d'établissements pour lesquels cette variable est non nulle avec

codeCommuneEtablissement ne commençant pas par 99.

libelleCommuneEtranger2Etablissement

Cette variable est un complément de l'éventuelle adresse secondaire pour un établissement situé sur le territoire étranger (codeCommune2Etablissement commence par 99).

Longueur: 100

Format Alphanumérique

Environ 40 000 établissements disposent d'une adresse secondaire.

libellePaysEtrangerEtablissement

Cette variable donne le libellé du pays de localisation de l'établissement si celui-ci est à l'étranger. Ce libellé est le libellé utilisé dans la ligne 7 d'adresse pour l'acheminement postal.

Longueur: 100

Format Alphanumérique (Majuscules)

libellePaysEtranger2Etablissement

Cette variable donne le libellé du pays de localisation de l'éventuelle adresse secondaire de l'établissement si celui-ci est à l'étranger.

Longueur: 100

Format Alphanumérique (Majuscules)

Environ 40 000 établissements disposent d'une adresse secondaire.

libelleVoieEtablissement

Cette variable indique le libellé de voie de la commune de localisation de l'établissement, variable élémentaire constitutive de l'adresse.

Longueur: 100

variable alphanumérique en majuscules

Cette variable n'est pas toujours renseignée en particulier dans les petites communes.

libelleVoie2Etablissement

Cette variable indique le libellé de voie sur laquelle donne l'éventuelle adresse secondaire de l'établissement.

Longueur: 100

variable alphanumérique en majuscules





nic

Numéro interne de classement de l'établissement

longueur : 5 alphanumérique

Le numéro interne de classement permet de distinguer les établissements d'une même entreprise. Il est composé de 5 chiffres. Associé au Siren il forme le Siret de l'établissement. Il est composé de quatre chiffres et d'un cinquième qui permet de contrôler la validité du numéro Siret.

Le Nic est attribué une seule fois au sein de l'entreprise. Si l'établissement ferme, son Nic ne peut être réattribué à un nouvel établissement.

nombrePeriodesEtablissement

Cette variable donne le nombre de périodes [dateDebut,dateFin] de l'établissement.

Chaque période correspond à l'intervalle de temps pendant lequel la totalité des variables historisées de l'établissement n'ont pas évolué.

Pour rappel les dates de ces périodes sont des dates d'effet (et non des dates de traitement).

nomenclatureActivitePrincipaleEtablissement

Cette variable indique la nomenclature d'activité correspondant à la variable activitePrincipaleEtablissement. (cf <u>activitePrincipaleEtablissement</u>)

valeurs possibles de nomenclatureActivitePrincipaleEtablissement :

nomenclatureActivitePrincipaleEtablissement	Dates de validité
NAFRev2*	Depuis le premier janvier 2008
NAFRev1	Du 1 ^{er} janvier 2003 au 31 décembre 2007
NAF1993	Du 1 ^{er} janvier 1993 au 31 décembre 2002
NAP	Du 1 ^{er} janvier 1973 au 31 décembre 1992

^{*} les libellés des sous-classes n'ont pas été modifiés depuis 2008

numeroVoieEtablissement

Numéro de voie, variable élémentaire constitutive de l'adresse.

Longueur: 4

Format alphanumérique

C'est une variable facultative. Si plusieurs N°s de voie sont indiqués (5-7, 5 à 7, ...), l'information complète (5-7) ou (5 à 7) figure en complément d'adresse et le 1er des N°s (5 dans l'exemple) est porté dans la rubrique N° de voie.

numeroVoie2Etablissement

Numéro dans la voie de l'éventuelle adresse secondaire de l'établissement.

Longueur: 4

Format alphanumérique





siren

Numéro Siren de l'unité légale à laquelle appartient l'établissement soit les 9 premiers chiffres du Siret interrogé

Longueur : 9 alphanumérique

statutDiffusionEtablissement

Variable indiquant le statut de diffusion de l'établissement,

Sont accessibles uniquement les établissements diffusibles (statutDiffusionEtablissement=O). Les établissements non diffusibles (statutDiffusionEtablissement=N) sont identifiables grâce au service siret nonDiffusibles.

Longueur 1 Type alphanumérique

trancheEffectifsEtablissement

Variable correspondant à la tranche d'effectif salarié de l'établissement. C'est une variable statistique, millésimée au 31/12 d'une année donnée (voir <u>variable anneeEffectifsEtablissement</u>).

Longueur 2 Type alphanumérique

Liste des modalités :

NN	Etablissement non employeur (pas de salarié au cours de l'année de référence et pas d'effectif au 31/12).
00	0 salarié (n'ayant pas d'effectif au 31/12 mais ayant employé des salariés au cours de l'année de référence)
01	1 ou 2 salariés
02	3 à 5 salariés
03	6 à 9 salariés
11	10 à 19 salariés
12	20 à 49 salariés
21	50 à 99 salariés
22	100 à 199 salariés
31	200 à 249 salariés
32	250 à 499 salariés
41	500 à 999 salariés
42	1 000 à 1 999 salariés
51	2 000 à 4 999 salariés
52	5 000 à 9 999 salariés
53	10 000 salariés et plus

typeVoieEtablissement

Type de voie





Longueur : 4 Format alphabétique

Le type de voie est un élément constitutif de l'adresse.

Si le type de voie est d'une longueur inférieure ou égale à 4 caractères, le type de voie n'est pas abrégé. Ainsi, RUE ou QUAI sont écrits tels quels, alors que AVENUE est abrégée en AV.





LISTE DES TYPES DE VOIE NORMALISES

AIRE	Aire
ALL	Allée
AV	Avenue
BASE	Base
BD	Boulevard
CAMI	Cami
CAR	Carrefour
СНЕ	Chemin
СНЕМ	Cheminement
CHS	Chaussée
CITE	Cité
CLOS	Clos
COIN	Coin
COR	Corniche
COTE	Cote
COUR	Cour
CRS	Cours
DOM	Domaine
DSC	Descente
ECA	Ecart
ESP	Esplanade
FG	Faubourg
GARE	Gare
GR	Grande Rue
HAM	Hameau
HLE	Halle
ILOT	Ilôt
IMP	Impasse
LD	Lieu dit
LOT	Lotissement
MAR	Marché
MTE	Montée
PARC	Parc
PAS	Passage
PL	Place
PLAN	Plan
PLN	Plaine
PLT	Plateau
PONT	Pont





PORT	Port
PRO	Promenade
PRV	Parvis
QUA	Quartier
QUAI	Quai
RES	Résidence
RLE	Ruelle
ROC	Rocade
RPT	Rond Point
RTE	Route
RUE	Rue
SEN	Sente - Sentier
SQ	Square
TOUR	Tour
TPL	Terre-plein
TRA	Traverse
VLA	Villa
VLGE	Village
VOIE	Voie
ZA	Zone artisanale
ZAC	Zone d'aménagement concerté
ZAD	Zone d'aménagement différé
ZI	Zone industrielle
ZONE	Zone
11 11	sans objet ou autre

typeVoie2Etablissement

Type de voie de l'éventuelle adresse secondaire de l'établissement.

Longueur: 4

Format alphabétique

Voir typeVoieEtablissement pour les modalités.





Variables Liens de succession

siretEtablissementPredecesseur

Numéro Siret de l'établissement prédécesseur

Longueur: 14

Type: texte

siretEtablissementSuccesseur

Numéro Siret de l'établissement successeur

Longueur: 14

Type: texte

continuiteEconomique

Indicatrice de continuité économique entre les deux établissements

- true s'il y a continuité économique,
- false s'il n'y a pas continuité économique.

Notion de continuité économique :

Il y a continuité économique entre deux établissements qui se succèdent dès lors que deux des trois critères suivants sont vérifiés :

- les deux établissements appartiennent à la même unité légale (même Siren) ;
- les deux établissements exercent la même activité (même code APE);
- les deux établissements sont situés dans un même lieu (numéro et libellé de voie, code commune).

À noter : en cas de transfert de siège, la variable continuite Economique est toujours à true.

Longueur: 5

Type: texte

dateDernierTraitementLienSuccession

Date de traitement du lien de succession





Longueur: 19

Type: date

Format AAAA-MM-JJTHH:MM:SS

dateLienSuccession

Date d'effet du lien de succession

Longueur : 10

Type: date

Format AAAA-MM-JJ

transfertSiege

Indicatrice de transfert de siège

Il peut s'agir d'un transfert de l'établissement ayant la qualité de siège, ou d'un transfert de la qualité de siège d'un établissement à un autre.

La variable prend la valeur *true* si le lien de succession concerne l'établissement siège, *false* si seulement des établissements secondaires sont concernés.

Longueur: 5

Type: texte









